|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | RTD-A-A1 |
| Numéro de poste Sysper: | 89558 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Beñat Bilbao Osorio  1 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-02-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité A1 aide les États membres de l'UE et les pays associés à renforcer leurs systèmes et leurs capacités de recherche et d'innovation et à améliorer leurs performances. Elle vise à améliorer à la fois la quantité, qualité et l'impact de la politique et des investissements publics nationaux en R&I, par le biais de réformes allant dans le sens des objectifs européens les plus larges, et à favoriser la transformation vers une compétitivité durable dans l'intérêt de tous. À cette fin, l'unité coordonne le travail sur la dimension R & I du Semestre européen et surveille l’implémentation des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Grâce à un dialogue politique fondé sur des preuves et à une sensibilisation continue, l'unité agit comme une interface entre l’UE et les systèmes nationaux et sous-nationaux de R & I. L'unité est notamment responsable de la conception de mesures de R & I destinées à faire progresser l'Europe dans son ensemble,surveille sa mise en œuvre et elle renforce la dimension R & I de la politique de cohésion, en créant les conditions et en permettant de meilleures synergies entre les deux programmes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons une position passionnante au sein d’une équipe dynamique et amicale pour travailler sur des dossiers importants qui figurent en tête des priorités de l’UE. L’expert agira en tant que bureau national pour un ou plusieurs État(s) membre(s) de l’Union européenne et recueillera à cet égard des renseignements sur l’évolution de la politique dans cet/s État(s) membre(s) et établir une relation ouverte et collaborative pour soutenir l’amélioration de leurs systèmes de recherche et d’innovation, y compris dans le cadre du dialogue renforcé. L’expert surveillera et analysera les politiques et les performances du pays concerné en matière de R & I, y compris dans le cadre du cycle annuel du Semestre européen et des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Il/elle contribuera également au lancement et à la mise en œuvre des activités du mécanisme d'appui aux politiques et au renforcement de la dimension R & I de l'utilisation du financement de la politique de cohésion dans le pays en question, ainsi qu'au renforcement des synergies entre les deux programmes. Il/elle contribuera également aux travaux horizontaux au sein de l'unité.

L’expert devra nouer des contacts étroits avec d’autres services de la Commission (en particulier le SG, la DG ECFIN, la DG REGIO et la DG GROW), avec les autorités nationales et/ou régionales, les instituts de recherche, les universités et les entreprises. Il/elle devra également participer à des groupes de travail et à des conférences et préparer des discours et des notes d’information à l’intention de la hiérarchie.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un END motivé possédant une expérience suffisante en matière de suivi et d’analyse des politiques et des performances en matière de recherche et d’innovation, en particulier au niveau national et/ou régional. Le candidat retenu doit faire preuve d’un excellent esprit d’équipe et des compétences nécessaires pour communiquer efficacement, oralement et par écrit et la capacité d’établir de bonnes relations de collaboration avec les États membres, les régions et les parties prenantes concernées en adoptant une culture de service. D'excellentes compétences organisationnelles et une aptitude confirmée à mener des réflexions conceptuelles et à fournir des résultats de grande qualité dans les délais impartis seraient indispensables. Une bonne connaissance des politiques et des programmes de financement de la recherche, de l'innovation, de la compétitivité et/ou de la cohésion de l'Union européenne serait un atout, au même titre que la connaissance du Semestre européen, des plans nationaux pour la reprise et la résilience et du mécanisme de soutien aux politiques.

**Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :

Économie, recherche, sciences, technologie, politique, économie, statistiques ou droit

Expérience professionnelle

Nous recherchons un END possédant une expérience suffisante dans le suivi et l'analyse des politiques et des performances de la Recherche et de l'Innovation, en particulier aux niveaux national et/ou régional. Une expérience de plusieurs années dans une administration internationale/nationale et/ou régionale (y compris un Ministère ou un organisme de financement) en charge de la conception et/ou de la mise en œuvre de politique(s) de Recherche/Innovation (ou relative à la recherche/innovation) constituerait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une très bonne maitrise de l'Anglais parlé et écrit est nécessaire. La connaissance d'une autre langue de l'EU est un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)